

Editorial

Autor(en): **Käser, Christoph**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Cadastre : revue spécialisée consacrée au cadastre suisse**

Band (Jahr): - **(2023)**

Heft 41

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Editorial



Christoph Käser

Chère lectrice, cher lecteur,

C'est pied au plancher que nous avons démarré la nouvelle année. Et nos travaux communs concernant la mensuration officielle et le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) portent leurs fruits: à l'échelle de la Suisse entière, le taux de disponibilité de données numériques de la mensuration officielle (MO) s'est accru de 0,4 % l'an passé pour atteindre désormais 86,8 %. Comme certaines données numériques ne sont juridiquement pas définitivement reconnues, nous avons introduit le nouvel indicateur MO93. En 2022, le niveau de couverture MO93 a crû de 3,5 % pour atteindre 73,0 %. Il s'agit là d'un beau succès, mais cette valeur nous rappelle en même temps l'ampleur de la tâche qui nous reste à accomplir. Le point positif ici, c'est que toutes les zones encore hors mensuration sont à présent en cours de traitement et devraient être achevées dans les prochaines années. Mais beaucoup reste encore à faire pour que les données provisoires de la MO soient remplacées par des données MO93 partout dans le pays au moyen de renouvellements. Un grand merci à toutes celles et à tous ceux qui ont contribué à ces développements réjouissants et continuent à y prendre part.

Les modifications apportées aux ordonnances et le passage au nouveau modèle de géodonnées modulaire de la mensuration officielle DMAV constituent deux autres grands thèmes à l'ordre du jour de cette année et des prochaines années. Les travaux progressent au rythme prévu: les modifications des bases légales pourront entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2024, à l'instar du modèle de géodonnées de la mensuration officielle DMAV. Entre avril et juin 2023 auront lieu huit réunions d'information régionales baptisées Info-Regio DMAV, auxquelles je vous invite vivement à participer. Vous y obtiendrez des informations de première main concernant le nouveau modèle de géodonnées DMAV. Prenez part vous-même à l'une de ces manifestations et entraînez vos collègues de bureau avec vous. Posez toutes vos questions à cette occasion et débattuez avec le responsable du programme, entouré de son équipe et d'autres collègues, des conséquences que les modifications à venir auront pour votre activité au quotidien.

Les stratégies et les plans de mesures pour les années 2024 à 2027 ont été conçues au sein de groupes de travail, aussi bien pour la mensuration officielle que pour le cadastre RDPPF. Ces documents d'importance ont été en consultation auprès des cantons au cours des semaines précédentes et aussi au sein des services fédéraux compétents s'agissant du cadastre RDPPF. Dans le présent numéro de «cadastre», nous vous dévoilons les axes stratégiques définis et les paquets de mesures associés.

Un projet prioritaire du cadastre RDPPF a examiné en détail l'adjonction d'autres restrictions de propriété. L'article qui lui est consacré vous indique les clarifications et les travaux en cours.

Comme vous pouvez le constater, les contributions proposées balayent à nouveau un large spectre. Il ne me reste donc plus qu'à vous laisser les découvrir et à vous souhaiter une agréable lecture.

Christoph Käser, dipl. Ing. ETH
Responsable «Mensuration officielle et cadastre RDPPF»
Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales
swisstopo. Wabern